



PROGRAMME DE FORMATION

**Ecole du convoi exceptionnel
(ECOLE TE)**



- Maîtriser la conduite d'un convoi de première catégorie,
- Appréhender les notions de la deuxième catégorie,
- Maîtriser l'utilisation des autorisations de transport routier,
- Savoir gérer son escorte (Véhicule pilote et C.R.S le cas échéant.),
- Savoir gérer son itinéraire de transport exceptionnel,
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle en convoi exceptionnel,
- Comprendre les principes de l'hydraulique d'un convoi,
- Comprendre les principes élémentaires de la mécanique,
- Mettre en œuvre les différentes remorques du marché,

Objectifs

- Maîtriser les différentes méthodes de calage et d'arriéage en fonction du chargement,
- Maîtriser la réglementation du transport exceptionnel en 1^o, 2^o et 3^o catégorie,
- Obtenir le CACES[®] Engins de chantier catégorie 10 (hors production) selon R372m
- Obtenir le CACES[®] Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicules selon R390
- Obtenir l'AIPR niveau Opérateurs
- Obtenir la Formation Initiale des véhicules de Protection

Public concerné et prérequis

- Conducteur poids lourd titulaire du permis CE, d'une FIMO et ou FCO en cours de validité, ayant satisfait à l'évaluation initiale.
- Age minimum : 18 ans

Durée

7 Heures / Jour

390 Heures total en centre de formation

+ 70H en entreprise (soit 460H total)

Effectifs

10 stagiaires maximum en salle
maximum 5 stagiaires par véhicule

Qualification des intervenants

- Formateurs qualifiés ayant plus de 5 ans d'expérience dans le convoi exceptionnel

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap
afin d'étudier les possibilités de suivre la formation**

Lieu : EURO TEAM CAPELLE – 730, Rue du Pailleras – 30 560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS.



Moyens pédagogiques et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes,
- Salles de cours équipées en vidéo-projection,
- Livret individuel de suivi de formation,
- Alternance Théorie / Pratique.

Programme

- Réglementation Transport Exceptionnel : 14 Heures
 - Tracé d'itinéraires : 49 Heures
- Conduite et manœuvres (pratique et écoute pédagogique) : 98 heures
 - Historique du Transport Exceptionnel : 7 Heures
- Arrimage (modalités de calcul, physiques, exercices pratiques) : 35 Heures
 - Hydraulique / Mécanique : 35 Heures
- CACES ® Engins de chantier Catégorie 10 selon R372m (Hors production) : 28 Heures
- CACES ® Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicules selon R390 (Option Télécommande) : 28 Heures
 - Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (AIPR) : 7 Heures
 - F.I.P. : Formation Initiale au Véhicule de Protection : 21 Heures
 - Techniques de Recherche d'Emplois (TRE) : 14 Heures
 - Visites entreprises et interventions techniques : 28 Heures
 - Géographie : 12 Heures
 - Utilisation du logiciel TE Net : 14 Heures
 - Stages en entreprise : 2*35 Heures : 70 Heures
- TARIF A PARTIR DE - 5 175 €



Contact

04 66 61 09 15

Sanction visée

**Attestation de formation Transport exceptionnel
1ère et 2ème Catégorie Longueur et Largeur**